

# La Commission confédérale “Personnes Handicapées”

La Commission confédérale CFTC “Personnes Handicapées” se réunit régulièrement afin de travailler à l’insertion des personnes handicapées.

## QUELLE EST SA COMPOSITION ?

*Des membres siégeant dans les instances nationales :*

- à l’Agefiph, membre du bureau en tant que secrétaire,
- au Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH),
- au Conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés (CSR PSTH),
- au Comité de liaison pour l’accessibilité des transports et du cadre bâti (COLIAC).

*Des membres affiliés à diverses instances syndicales :*

- certaines fédérations CFTC représentant les travailleurs des entreprises qui “génèrent” des incapacités,
- certaines fédérations CFTC représentant les travailleurs des entreprises qui embauchent des personnes handicapées,
- les professionnels du secteur social et médico-social.

*Un membre du secteur de l’enseignement.*

*Un membre du personnel confédéral, Conseiller technique au service Juridique – Emploi / Formation.*

*Des militants impliqués dans l’insertion des personnes handicapées et désireux d’apporter leur aide à cette commission.*

## QUELLE EST SA MISSION ?

- Favoriser les actions à l’intérieur du mouvement,
- Diffuser les informations aux Unions départementales, Unions régionales, fédérations,
- Sensibiliser les militants à l’insertion professionnelle des travailleurs handicapés,
- Organiser des rencontres au niveau national entre militants de l’insertion des handicapés en milieu ordinaire de travail,
- Constituer un réseau de relations internes CFTC avec des professionnels du secteur du handicap, les administrateurs dans les organismes spécialisés, les familles concernées par le handicap, les associations...
- Etre un relais vis-à-vis de l’extérieur,
- Coordonner nos représentants élus ou désignés dans les organismes, associations et instances officielles du domaine.